

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

---

20  
24



**Avallon  
Vézelay  
Morvan**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

---

# PRÉAMBULE

## LA CCAVM AU SERVICE DE SES 48 COMMUNES

Le présent rapport d'activités a pour vocation de :

- Reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,
- Présenter par délégation et par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année,
- Livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque Établissement public de coopération intercommunale établit un rapport annuel d'activités qui doit être adressé à chaque Commune avant le 30 septembre de l'année N+1 lorsqu'il intègre le service "gestion des déchets ménagers et assimilés". Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les Conseillers communautaires sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune, qui siègent au Conseil communautaire, doivent rendre compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'EPCI.



# SOMMAIRE

02	Préambule
03	Sommaire
04	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES CCAVM</b>
05	La composition
06	Le fonctionnement des instances
07	Le Bureau communautaire
08	Les Conseillers communautaires
09	Les chiffres clefs
10	Les compétences
13	Les commissions intercommunales
14	Les moyens et ressources
16	<b>RAPPORT D'ACTIVITÉS DES ACTIONS PUBLIQUES MENÉES</b>
16	Développement économique et tourisme
18	Aménagement de l'espace et transition écologique et solidaire
25	Déchets ménagers
32	Accueil des gens du voyage
34	Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art
35	Petite enfance - Enfance - Jeunesse
48	Piscine intercommunale
53	Service technique, bâtiments et zones d'activités
55	Communication

# INFORMATIONS GÉNÉRALES



## UN TERRITOIRE

48 COMMUNES

18 997 HABITANTS

721 KM<sup>2</sup>



# COMPOSITION

La Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, créée par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2013, compte au 1er janvier 2024, 48 communes (arrêté préfectoral du 24 octobre 2016) avec la composition suivante :

Communes	Nombre d'habitants	Surface (en km <sup>2</sup> )	Communes	Nombre d'habitants	Surface (en km <sup>2</sup> )
ANNAY-LA-CÔTE	367	12,92	LICHÈRES-SUR-YONNE	43	14,3
ANNÉOT	130	6,13	LUCY-LE-BOIS	314	10,59
ARCY-SUR-CURE	481	26,33	MAGNY	897	30,75
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	115	18	MENADES	42	5,7
ASQUINS	300	21,6	MERRY-SUR-YONNE	198	23,66
ATHIE	134	4,88	MONTILLOT	261	22,5
AVALLON	6 635	26,75	PIERRE-PERTHUIS	108	7,3
BEAUVILLIERS	67	6,21	PONTAUBERT	374	3,91
BLANNAY	104	7,3	PROVENCY	258	11,88
BOIS D'ARCY	23	5,48	QUARRÉ-LES-TOMBES	648	46,05
BROSSES	308	20	ST-BRANCHER	287	22,02
BUSSIÈRES	122	11,62	ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	353	35,92
CHAMOUX	103	6,9	ST-LÉGER-VAUBAN	367	33,81
CHASTELLUX-SUR-CURE	139	10,55	SAINT-MORÉ	183	12
CHÂTEL-CENSOIR	585	24,6	SAINT-PÈRE	298	15,3
CUSSY-LES-FORGES	334	13,62	SAINTE-MAGNANCE	486	19,37
DOMECY-SUR-CURE	393	20,6	SAUVIGNY-LE-BOIS	744	15,34
DOMECY-SUR-LE-VAULT	88	6,21	SERMIZELLES	247	7,01
ÉTAULE	400	8,89	THAROISEAU	62	3,40
FOISSY-LES-VÉZELAY	124	5,5	THAROT	105	2,35
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	141	15,5	THORY	201	8,25
GIROLLES	172	16,35	VAULT-DE-LUGNY	274	15,2
GIVRY	186	8,4	VÉZELAY	440	21,8
ISLAND	193	20,64	VOUTENAY-SUR-CURE	205	10



# FONCTIONNEMENT DES INSTANCES



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé de 71 Conseillers communautaires, il se réunit en moyenne une fois par mois. Ses séances, organisées le plus souvent au marché couvert d'Avallon, sont publiques.

Ses principales fonctions sont : le vote du budget et du compte financier unique, l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire. Il définit également les règles de fonctionnement de la Communauté de Communes.

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du Président, des 4 Vice-présidents, de 9 conseillers délégués et de 7 membres.

Organe exécutif, il gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil communautaire. Il a également reçu délégation de ce dernier pour statuer dans des domaines précis.



## 17 COMMISSIONS THÉMATIQUES

Elles se réunissent régulièrement sous l'autorité du Président, d'un Vice-président ou d'un délégué pour donner un avis consultatif sur les sujets qui leur sont soumis et proposent des actions aux élus communautaires.

Elles sont composées de Conseillers communautaires assistés par des agents intercommunaux.

## PRÉSIDENT

Élu par le Conseil communautaire, il est le chef de l'exécutif. Il exécute les décisions du Conseil et représente l'Institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et les recettes, est responsable de l'administration en sa qualité d'autorité territoriale.

Il a reçu délégation du Conseil communautaire pour exercer un pouvoir de décision dans certains domaines. Il préside le Conseil, le Bureau et les Commissions thématiques.



# LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Président



**Pascal Germain**  
Ressources humaines -  
Relations publiques -  
Révision des statuts

Vice-présidents



**Camille Boério**  
Schéma de Mutualisation  
Eau et Assainissement



**Bernard Ragage**  
Finances  
Révision du Pacte fiscal



**Hubert Barbieux**  
Projet de Territoire  
2023-2032  
OGS - Santé



**Didier Ides**  
Aménagement de l'Espace  
Transition Écologique  
et Solidaire

Conseillers délégués



**Jean-Michel Beauger**  
Économie - Communication



**Franck Moinard**  
Téléphonie mobile -  
Numérique



**Isabelle Houé-Huberdeau**  
Petite enfance,  
Enfance, Jeunesse



**Olivier Rauscent**  
Service Technique -  
Bâtiments



**Olivier Bertrand**  
Déchets Ménagers



**Joël Tissier**  
Gens du Voyage -  
Piscine intercommunale



**Gérard Paillard**  
Voirie



**Paule Buffy**  
Formation des Élus -  
Dématérialisation



**Christian Guyot**  
GÉMAPI

Membres



**Olivier Maguet**



**Marie-Claire Limosin**



**Serge Nasselevitch**



**Aurélie Farcy**



**Sylvie Soilly**



**Nathalie Millet**



**François Roux**

# LES 71 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

**ANNAY-LA-CÔTE** Chantal **GUIGNEPIED** (Annick REIMOND) ; **ANNÉOT** Pascal **GERMAIN** (Yvonne SOURD) ; **ASNIÈRES-SOUS-BOIS** François **ROUX** (Guy DELNESTE) ; **ARCY-SUR-CURE** Olivier **BERTRAND** (Stéphane MICHEL) ; **ASQUINS** Philippe **VEYSSIÈRE** (Marc ROUSSEAU) ; **ATHIE** Nicolas **ROBERT** (Jean-Luc BEZOUT) ; **AVALLON** Camille **BOÉRIO**, Fanny **BOUVIER**, Tony **CHEVAUX**, Alain **COMMARET**, Léa **COIGNOT**, Gérard **DELORME**, Bernard **DESCHAMPS**, Aurélie **FARCY**, Myriam **GILLET-ACCART**, Alain **GUITTET**, Éric **JODELET**, Jamilah **HABSAOUI**, Isabelle **HOUÉ-HUBERDEAU**, Nicole **JEDYNSKI**, Agnès **JOREAU**, Françoise **LAURENT**, Isabelle **MARIANI**, Sonia **PATOURET-DUMAY**, Christian **PERDU**, Emmanuel **ZEHNDER** (Pas de Conseiller suppléant à Avallon) ; **BEAUVILLIERS** Christian **CREVAT** (Daniel ROBERT) ; **BLANNAY** Marie-Claire **LIMOSIN** (Jean-Pierre LUCY) ; **BOIS D'ARCY** Stéphane **BERTHELOT** (Richard STÉFANI) ; **BROSSES** Alain **MARC** (Jean-Louis VINCENT) ; **BUSSIÈRES** Nathalie **MILLET** (Patrice WOJCIECHOWSKI) ; **CHAMOUX** Roger **HUARD** (Alain GOUERAND) ; **CHASTELLUX-SUR-CURE** Gérard **PAILLARD** (Jean-Marc POISSONNIER) ; **CHÂTEL-CENSOIR** Olivier **MAGUET** et Annick **IENZER** (Pas de Conseiller suppléant à Châtel-Censoir) ; **CUSSY-LES-FORGES** Angelo **ARENA** (Daniel SELOSSE) ; **DOMECY-SUR-CURE** Marc **PAUTET** (Vincent BLANCHARD) ; **DOMECY-SUR-LE-VAULT** Éric **STEPHAN** (Dominique MILLIARD) ; **ÉTAULE** Olivier **RAUSCENT** (Michel MORIZOT) ; **FOISSY-LES-VÉZELAY** Patrick **MOREAU** (Éric LEFEVRE) ; **FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY** Geneviève **DANGLARD** (Brigitte CARNOY) ; **GIROLLES** Bernard **MASSOL** (Michel GUYOT) ; **GIVRY** Florence **BAGNARD** (Marie-Françoise CHABERT) ; **ISLAND** Paule **BUFFY** (Philippe LE GALL) ; **LICHÈRES-SUR-YONNE** Christophe **DARENNE** (Patrick MEROT) ; **LUCY-LE-BOIS** Joël **TISSIER** (Jean-Claude MAUPOIX) ; **MAGNY** Martial **RENAULT** et Arnaud **GUYARD** (Pas de Conseiller suppléant à Magny) ; **MENADES** Jean-Paul **FILLION** (Gilles GRANDIOU) ; **MERRY-SUR-YONNE** Bertrand **DU PASSAGE** (Suppléant non communiqué) ; **MONTILLOT** Catherine **PRÉVOST** (Ludivine DELHOSTAL) ; **PIERRE-PERTHUIS** Élise **VILLIERS** (Patrick GEORGE) ; **PONTAUBERT** Chantal **HOCHART** (Jacques COIGNOT) ; **PROVENCY** Jean-Claude **LANDRIER** (Josiane MAGNE) ; **QUARRÉ-LES-TOMBES** Bernard **RAGAGE** et Sylvie **SOILLY** (Pas de Conseiller suppléant à Quarré-les-Tombes) ; **SAINT-BRANCHER** Claude **MANET** (Roland FARCY) ; **SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS** Serge **NASSELEVITCH** (Franck COMMAILLE) ; **SAINT-LÉGER-VAUBAN** Damien **BRIZARD** (Alexandre CHATELAIN) ; **SAINT-MORÉ** Monique **MILLEREAUX** (Domnin BENOIT) ; **SAINT-PÈRE** Christian **GUYOT** (Alain GARNIER) ; **SAINTE-MAGNANCE** Charles **BARON** (Ysoline BIERRY) ; **SAUVIGNY-LE-BOIS** Didier **IDES** et Alain **MARILLER** (Pas de Conseiller suppléant à Sauvigny-le-Bois) ; **SERMIZELLES** Franck **MOINARD** (Thierry KERAL) ; **THAROISEAU** Jean-Michel **BEAUGER** (Hervé LE CORRE) ; **THAROT** Louis **VIGOUREUX** (Éric BOUBAKER) ; **THORY** Maryse **OLIVIERI** (Christophe POYARD) ; **VAULT-DE-LUGNY** Alain **VITEAU** (Michel BRICAGE) ; **VÉZELAY** Hubert **BARBIEUX** (Lorant HECQUET) ; **VOUTENAY-SUR-CURE** Didier **SWIATKOWSKI** (Frédéric BROGNIET)

## LES CHIFFRES CLÉS



**12**  
Conseils  
communautaires



**12**  
Bureaux  
communautaires



**165**  
Délibérations  
du Conseil



**31**  
Délibérations  
de bureau



## LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2024, l'effectif présent au sein de la collectivité comprend



**93**  
Agents prêts  
à relever de  
nouveaux défis



**81**  
sur des postes  
à temps plein



**12**  
sur des postes à  
temps partiel



**4**  
Agents en  
disponibilité

# NOS COMPÉTENCES

## NOS COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

### 01. Actions de développement économique

**Coordination** : Élaboration d'un schéma intercommunal de développement économique et touristique.

**Zones d'activités économiques :**

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires,
- Promotion et commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire,
- Constitution de réserves foncières et réalisation d'études en vue d'agrandir les zones d'activités existantes ou d'en créer de nouvelles.

*Sont considérées comme zones d'activités économiques, les zones qui répondent à l'ensemble des critères suivants :*

- La vocation économique de la zone est mentionnée dans un document d'urbanisme,
- La zone présente une certaine superficie et une cohérence d'ensemble,
- La zone regroupe plusieurs établissements / entreprises,
- La zone traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné.

**Soutien aux activités économiques :**

- Participation financière à tout organisme ou action intervenant dans le domaine de la promotion, de l'animation économique, de la mise en réseau des entreprises ou du soutien à l'emploi, dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Actions de développement économique identifiées dans le projet de territoire.

**Tourisme :**

- Promotion touristique du territoire,
- Création et gestion d'un office de tourisme intercommunautaire,
- Dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire : soutien aux projets touristiques structurants et/ou culturels favorisant l'attractivité du territoire ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser les retombées économiques locales liées à la fréquentation des sites touristiques ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite aux activités touristiques du territoire.
- Étude, aménagement et gestion d'équipements touristiques structurants pour le territoire. Seront considérés comme structurants, par délibération du Conseil Communautaire, les équipements disposant d'un rayonnement territorial majeur au vu de leur localisation stratégique, de leur fréquentation, de leur valeur patrimoniale ou des retombées économiques qu'ils génèrent,
- Mise en œuvre et maintenance de la signalétique touristique, d'information locale et du patrimoine.

### 02. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

**Urbanisme :**

- Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et, le cas échéant, de schéma(s) de secteur,
- Élaboration, approbation, modification, révision et suivi d'un Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire.

**Réserves foncières et immobilières** : Constitution des réserves foncières, hors développement économique, et acquisition d'immeubles en fonction de besoins pressentis dans le domaine des compétences communautaires.

**Mobilité** : Financement du développement de moyens de transport visant à améliorer notamment l'accès vers les lieux de travail, les commerces, les services et les lieux d'activités.

**Accessibilité** : Étude, diagnostic et mise en accessibilité des sites communautaires.

### 03. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan ,  
Syndicat du Bassin du Serein et Syndicat intercommunal  
Yonne-Beuvron

### 04. Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés

- Collecte, tri, valorisation et traitement de tous les déchets ménagers et assimilés,
- Création, aménagement et gestion de déchetteries,
- Étude, création, aménagement et gestion d'une ou de plusieurs installations de stockage des déchets inertes,
- Étude, création, aménagement et gestion d'une ressourcerie.

### 05. Aires d'accueil des gens du voyage

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

# NOS COMPÉTENCES OPTIONNELLES

## 01. Protection et mise en valeur de l'environnement : Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie

- Élaboration d'une charte paysagère et mise en œuvre d'un programme de préservation du paysage,
- Réalisation et/ou accompagnement technique et/ou financier des actions de développement des énergies renouvelables et de réduction de consommation d'énergie dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,
- Suivi et animation des projets de développement de l'éolien notamment dans le cadre des orientations du Schéma régional climat air énergie,
- Actions de formation, de communication et de sensibilisation du public.

## 02. Politique du logement et du cadre de vie

- Mettre en œuvre un outil stratégique et opérationnel de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire : élaboration d'un programme local de l'habitat,
- Favoriser l'intégration de la collectivité dans un Établissement Public Foncier,
- Aides techniques et/ou financières dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par le Conseil Communautaire.

## 03. Politique du logement et du cadre de vie, en matière de politique de la ville

Aucune action intercommunale en matière de politique de la ville.

## 04. Création, aménagement et entretien de la voirie

**Définition de classement de la voirie communautaire :** est d'intérêt communautaire, la voirie desservant les équipements communautaires.

**Nature des travaux de la voirie communautaire :** La Communauté de communes assure l'entretien et l'aménagement sur la totalité de l'emprise des voies communautaires (chaussée et ensemble des dépendances nécessaires à sa conservation et à son affectation à la circulation publique) ainsi que la mise en œuvre de la signalisation routière.

## Coordination des travaux avec les Communes

**membres :** Coordination des travaux entre les voiries communautaires et les voiries communales.

## Accompagnement technique des Communes membres

: possibilité d'apporter un accompagnement technique aux Communes membres pour la mise en œuvre de leurs travaux et, le cas échéant, réalisation par maîtrise d'ouvrage déléguée.

## 05. Action sociale et d'intérêt communautaire

### Service Enfance/Jeunesse :

- Coordination de la politique enfance-jeunesse et mise en cohérence avec les autres activités,
- Actions relatives aux modes de garde de la « Petite Enfance » : gestion intercommunale des crèches du territoire – étude, création et aménagement de structures d'accueil – politique en faveur des assistants maternels,
- Étude, création et gestion des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux,
- Accompagnement technique et/ou financier aux associations et aux collectivités pour des actions d'intérêt communautaire dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

### Maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférents à Vézelay, Arcy-sur-Cure, Châtel-Censoir et Quarré-les-Tombes.

## 06. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Gestion et entretien des gymnases situés sur les communes de Montillot et de Quarré-les-Tombes,
- Entretien et gestion de la piscine située sur la ville d'Avallon,
- Contribuer au financement d'équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire,
- Accompagnement technique et/ou financier d'activités culturelles ou sportives dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

# NOS COMPÉTENCES FACULTATIVES

## 01. Opération Grand Site du Vézélien

- Portage de toute action de l'Opération Grand Site du Vézélien dès lors qu'il ressort que l'échelon communautaire constitue le niveau le plus pertinent,
- Accompagnement technique et/ou financier à des actions portées par d'autres acteurs territoriaux.

## 02. Assainissement non collectif

Délégation par convention à la Fédération Eaux Puisaye-Forterre

## 03. Formation des élus

Mise en place de formations sous toutes les formes jugées opportunes.

## 04. Fourrière animale

Délégation par convention à la fourrière animale de Branches.

## 05. Communication et démocratie participative

Portage ou participation à toute action visant à améliorer l'information et l'association des habitants du territoire aux décisions communautaires.

## 06. Aménagement numérique du territoire « Réseaux et services locaux de communications électroniques »

- Établissement et exploitation, sur le territoire de l'EPCI, des infrastructures et des réseaux de télécommunication au sens de l'article 32 du code des postes et télécommunications électroniques, en vue soit de leur mise à disposition, soit de leur exploitation directe ou par délégation.
- Acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat des infrastructures et réseaux existants.
- Mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants.

## 07. Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

- Élaboration d'un schéma de création de logements sociaux et très sociaux,
- Accompagnement technique et/ou financier aux programmes prévus au schéma de construction de logements sociaux.



# LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

**17 Commissions thématiques se réunissent pour discuter et débattre en amont, des dossiers et projets avant leur présentation et examen en Bureau et, le cas échéant, pour proposition en Conseil communautaire.**

- Finances,
- Stratégie de mutualisation,
- Eau et assainissement,
- Aménagement de l'espace (habitat, mobilité...) et transition écologique et solidaire,
- Économie-tourisme,
- Téléphonie mobile et numérique,
- Gens du voyage,
- Déchets ménagers, protection de l'environnement et cadre de vie,
- Voirie,
- Petite enfance, Enfance, Jeunesse,
- Attribution des places en crèches,
- Formation des élus,
- Communication,
- Service technique et bâtiments,
- Commission locale unique des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR),
- Commission intercommunale des impôts directs (CIID),
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Afin de répondre au mieux aux multiples problématiques territoriales, la CCAVM est structurée autour de commissions thématiques.

Celles-ci correspondent à des groupes de réflexion, chargés de débattre sur les actions à mener et les projets à mettre en œuvre et de formuler des propositions d'actions.

Rôle d'une commission communautaire :

- Débattre sur des thèmes divers,
- N'a qu'un pouvoir de consultation,
- Ne prend aucune décision, le Bureau ou le Conseil validera ou non la décision à la suite des propositions des Commissions thématiques.



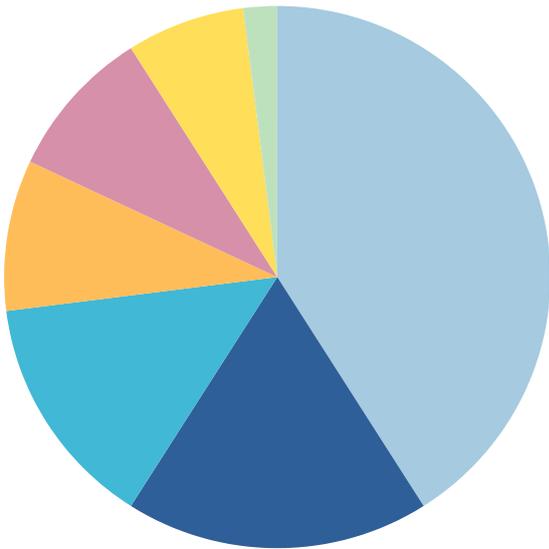
# LES MOYENS ET RESSOURCES

## LES FINANCES

### BUDGET PRINCIPAL UNIQUEMENT BUDGET FONCTIONNEMENT

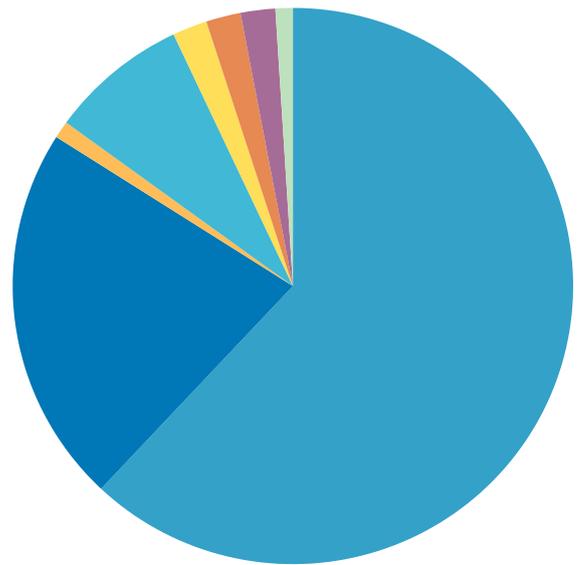
Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 8 936 095 ,71 euros se répartissent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :

- Atténuations des produits 41%
- Charges de personnel-élus 18%
- Charges à caractère général 14%
- Déficit des budgets annexes 9%
- Subventions versées 9%
- Amortissements 7%
- Charges financières 2%



Les recettes de fonctionnement d'un montant de 9 120 983,70 euros se répartissent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :

- Impôts, taxes et fraction compensatoire 62%
- Dotations et participations 22%
- Autres recettes 1%
- Excédent de fonctionnement 8%
- Entrées piscine 2%
- Remboursement communes 2%
- Opérations d'ordre 2%
- Remboursement budget annexe 1%

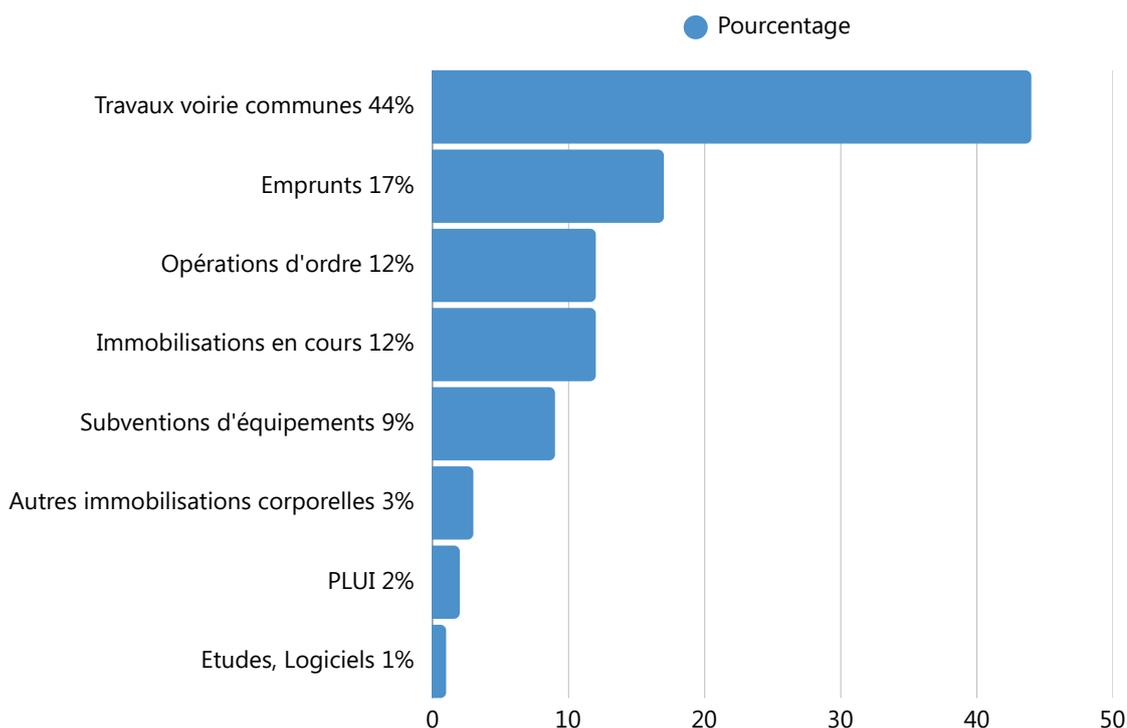


# LES FINANCES

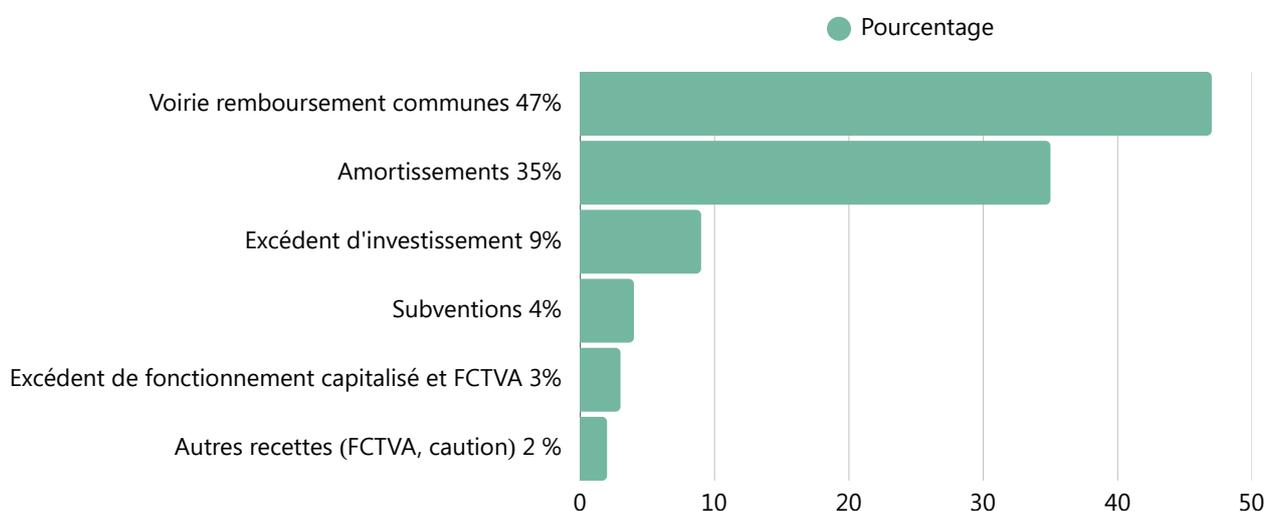
## BUDGET PRINCIPAL UNIQUEMENT

## BUDGET INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement d'un montant de 1 794 153,76 euros se décomposent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



Les recettes d'investissement d'un montant 1 545 561,73 euros se décomposent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



Cf. Annexe comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DES ACTIONS PUBLIQUES MENÉES



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TOURISME

### Objectifs de la politique

- Favoriser l'accueil de porteurs de projets sur les zones d'activités communautaires,
- Consolider les partenariats avec les acteurs locaux du développement économique,
- Favoriser l'accueil touristique sur le territoire,
- Soutenir les acteurs du tourisme (Offices de tourisme),
- Entretien - développer les équipements touristiques communautaires,
- Améliorer la couverture numérique en soutenant activement les projets concrets de l'État, de la Région et du Département.

### Zone d'activités « Porte d'Avallon »

Dans le cadre de la stratégie de développement économique local, la CCAVM a poursuivi la commercialisation de la zone d'activités « Porte d'Avallon », située sur la commune d'Avallon. À ce titre, une nouvelle cession de parcelle a été réalisée au bénéfice de la société FME SASU.

Une première phase de cession a été autorisée après réception de l'évaluation domaniale. Cette opération concernait deux parcelles cadastrées B n°985, d'une superficie de 25 033 m<sup>2</sup>, et B n°996, d'une superficie de 50 653 m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 75 686 m<sup>2</sup>. Le prix de vente a été fixé à 23,45 euros hors taxes le mètre carré, représentant une recette globale de 1 774 836,70 euros hors taxes, TVA au taux de 20 % en sus.

Une seconde phase de cession a été engagée en 2024, concernant une nouvelle parcelle cadastrée C, d'une superficie de 6 794 m<sup>2</sup>. Cette parcelle a fait l'objet d'une évaluation domaniale en date du 25 juin 2024. Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la vente de cette parcelle à la société FME SASU au même prix de 23,45 euros hors taxes le mètre carré, soit un montant de 159 319,30 euros hors taxes. Il a été précisé que les frais de bornage resteront à la charge de la collectivité, tandis que les frais de notaire seront assumés par l'acquéreur.

Ainsi, la vente des trois parcelles représente une surface totale de 82 480 m<sup>2</sup> pour un montant prévisionnel de 1 934 156,00 euros hors taxes. Ce montant pourra être ajusté le jour de la vente sur la base d'un relevé de géomètre.

## Office de Tourisme intercommunal (OTI)

Afin de permettre une évolution dans la gouvernance de l'Office de tourisme intercommunautaire du Grand Vézelay, un avenant aux statuts a été proposé. En effet, les statuts initiaux ne prévoyaient pas la possibilité de retrait de l'une des intercommunalités fondatrices.

Dans le prolongement de cet avenant, et suite à la délibération n°2024-130 de la Communauté de Commune Avallon-Vézelay-Morvan ainsi qu'à la délibération concordante de la Communauté de Communes du Serein en date du 17 décembre 2024, le Conseil communautaire a pris acte, à l'unanimité, du retrait de la Communauté de Communes du Serein de l'Office de tourisme intercommunautaire du Grand Vézelay. Ce retrait prend effet à compter du 1er janvier 2025.

Cf. Rapport d'activités 2024 de l'Office de Tourisme du Grand Vézelay.

## Taxe de séjour

La taxe de séjour constitue une source de financement importante des actions de développement touristique de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

En 2024, 2 hébergements ont fermé leurs portes et 44 hébergements ont été créés.

À ce jour, le produit de la collecte annuelle est le suivant :

	Semestre 1	Semestre 2	Total	Montant à recouvrer
2021	38 784,58	115 993,27	154 777,85	2 569,20
2022	79 937,29	117 039,75	196 977,04	1 579,32
2023	67 185,38	107 281,06	174 466,44	856,51
2024	67 482,19	81 086,55	148 568,74	47 495,14

# AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

## Objectifs de la politique

- Suivi et modification du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- Aménager un territoire équilibré,
- Traduire les orientations politiques communautaires dans les documents de planification (SCoT, PLUi),
- Mise en œuvre et suivi du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
- Mise en œuvre et suivi de la compétence mobilité,
- Offrir aux habitants (ainsi qu'aux enfants des écoles maternelles et élémentaires) un panel de services de transports,
- Sensibiliser les élus à la transition écologique.

## Réalisations 2024

La commission s'est réunie chaque trimestre pour étudier des demandes de modifications du PLUi et les membres ont en outre été appelés à présélectionner les demandes via un sondage avant chaque commission.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs mois sans agent dédié à la transition écologique et solidaire, ce qui a ralenti l'avancement des dossiers.

## 01. Transition écologique et solidaire

### Étude solarisation des toitures des bâtiments communaux

Initiée en 2023, la réflexion pour la création d'une boucle d'autoconsommation collective permettant aux communes du territoire de produire et de consommer leur propre électricité produite grâce à l'énergie solaire s'est poursuivie en 2024. Une étude de pré-faisabilité a donc été confiée au groupement de bureaux d'études PLANAIR et GP conseil. Il s'agissait d'analyser le potentiel de solarisation sur cinq communes "tests" : Saint-Moré, Arcy-sur-Cure, Lucy-le-Bois, Cussy-les-Forges et Domecy-sur-Cure.

Le 2 juillet 2024, les résultats de cette étude ont été présentés. Les deux bureaux d'études ont évalué la capacité de ces communes à produire de l'électricité solaire (par l'équipement de leurs bâtiments communaux) et à la consommer localement. Les conclusions ont montré que ce projet pourrait être viable à une échelle plus grande.

Par conséquent, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès de toutes les communes du territoire. L'objectif était alors d'étudier la pertinence de se regrouper en une structure collective (CCAVM + communes concernées) qui produirait et consommerait sa propre électricité verte. Les études d'opportunité vont donc se poursuivre en 2025 à l'échelle de l'ensemble des communes intéressées.

À noter : grâce à cette première étude pour le compte de la CCAVM, et en partenariat avec la Communauté de Communes Val de Morteau, les bureaux d'études ont pu également produire pour le compte de l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) un vade-mecum « Solarisation du patrimoine des collectivités », document dont l'objectif est de proposer un mode d'emploi concret pour les collectivités dans ce domaine complexe.

## Suivi évaluation du PCAET, territoire engagé transition écologique

La CCAVM a engagé le processus d'évaluation du PCAET et s'inscrit dans la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) initiée par l'ADEME.

La consultation pour conclure un marché avec un bureau d'études a été engagée, le contrat sera signé sur 2025. L'action est soutenue financièrement par l'ADEME.

## 02. Urbanisme

### Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, prescrit le 16 décembre 2015 par le Conseil communautaire sur le territoire de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, a été approuvé par délibération n°2021-64 du Conseil communautaire le 12 avril 2021 et est opposable depuis le 20 avril 2021 sur l'ensemble des communes de la CCAVM.

Comme depuis 2021, l'année 2024 fut l'occasion pour la CCAVM de mener de front différentes évolutions du PLUi afin d'améliorer sa pertinence par rapport aux différents enjeux du territoire. Dans le cadre de ces différentes évolutions, plusieurs moments d'échanges avec le public ont eu lieu, notamment à l'occasion de consultations ou de concertations. La dernière version du PLUi est consultable sur notre site internet <https://cc-avm.com/urbanisme/plui/>. L'ensemble des documents d'aménagement et de construction sont disponibles sur le géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

### Le service commun d'instruction « Autorisations du droit des sols (ADS) »

Le service commun d'instruction du droit des sols a clôturé sa neuvième année d'existence au 31 décembre 2024. Au 1er janvier 2024, 46 des 48 communes sont adhérentes au service.

Ces communes adhérentes confient majoritairement l'ensemble des dossiers d'autorisation du droit des sols au service commun.

13 communes ont néanmoins conservé l'instruction d'une partie de leurs actes (généralement le certificat d'urbanisme et la déclaration préalable).

686 actes d'autorisation des droits des sols, tous types confondus, ont été enregistrés du 1er janvier au 31 décembre 2024, soit 407,20 actes équivalents permis de construire (PC).

Pour mémoire en 2021, 16 communes étaient adhérentes au service ADS avant l'approbation du PLUi, 47 communes après l'adoption du PLUi au 12 avril 2021 puis 46 communes au 1er janvier 2022.

Autorisations du droit des sols									
Évolution "Nombre-Coût" des actes équivalents PC (permis de construire)									
2021				2022		2023		2024	
Avant le 12/04/21		Après le 12/04/21		Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût
Nombre	Coût	Nombre	Coût						
57,20	411,00	320,60	254,60	402,60	355,28	408,80	293,36	407,20	195,40

Pour information, la CCAVM a également été consultée pour avis sur 310 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) en 2024 soit 2 DIA de plus que l'année précédente.

**Une réunion ADS / communes a été organisée le 3 décembre 2024 afin de proposer un avenant à la convention du service mutualisé**

## 03. Mobilité

### Prise de compétence mobilité

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 ambitionnait de couvrir l'ensemble du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Le Conseil communautaire, en date du 15 mars 2021, a décidé de prendre, à l'unanimité, la compétence «mobilité».

À la suite de cette décision, la CCAVM est devenue « Autorité organisatrice de la mobilité » à compter du 1er juillet 2021. Cette décision présente de nombreux avantages à l'échelle du territoire. Elle permet à la CCAVM de :

- Développer des solutions couvrant la majorité des déplacements du quotidien,
- Trouver des réponses adaptées à des besoins aujourd'hui insuffisamment satisfaits,
- Devenir un acteur légitime et identifié de la mobilité.

### Le transport à la demande (TAD) à destination d'Avallon

Dans le cadre fixé par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) et par décret du 16 août 1985, la Région peut confier aux collectivités territoriales ou à leurs groupements, l'organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales et isolées de disposer d'un service minimum de transport individuel et/ou collectif.

La CCAVM propose aux personnes "captives" du territoire (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes sans permis, etc.) un service de transport à la demande du domicile de l'utilisateur (issu d'une des Communes de la CCAVM) jusqu'à Avallon, avec retour au domicile de l'utilisateur.

Ce service fonctionne toute l'année (sauf jours fériés), sur la plage horaire 8 heures à 13 heures (horaires de prise en charge du premier utilisateur et de retour du dernier utilisateur à son domicile). Un prestataire extérieur est chargé d'assurer le service de transport à la demande pour le compte de la CCAVM.

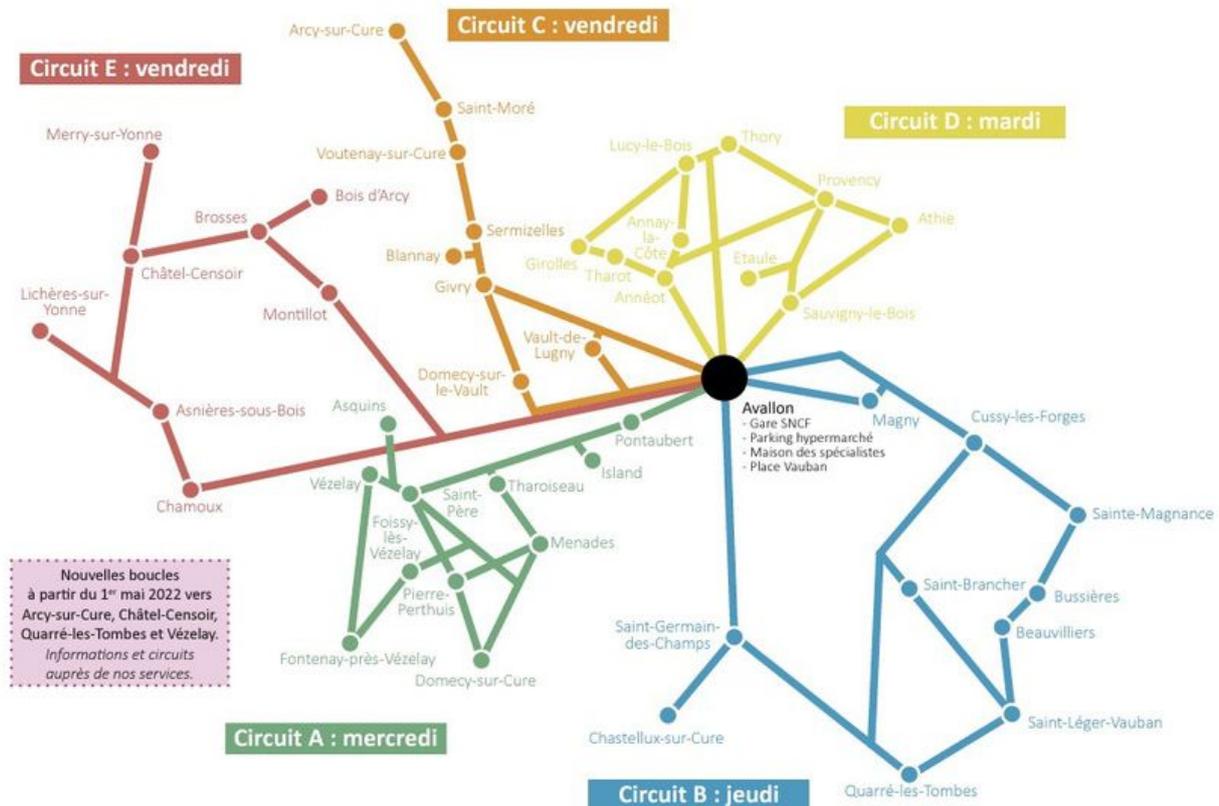
Celui-ci est chargé de la prise des réservations des utilisateurs. La réservation intervenant au plus tard la veille avant 12 heures.

Le prestataire est également chargé de l'encaissement financier des utilisateurs. Le prix du voyage proposé aux utilisateurs est également prédéfini : 1,50 euro l'aller, 1,50 euro le retour.

À Avallon, 6 points de dépôt et de prise en charge sont proposés :

- Gare SNCF,
- Parking de l'hypermarché,
- Maison des spécialistes,
- Place Vauban,
- Lidl,
- Maison de santé au quartier de la Morlande.

# Transport à la Demande



Afin de desservir l'ensemble des communes du territoire, cinq circuits avec des jours de prise en charge différents ont été créés :

**Circuit A** : 11 communes le mercredi  
**1 135 trajets** (contre 1 304 en 2023)

**Circuit B** : 10 communes le jeudi  
**659 trajets** (contre 856 en 2023)

**Circuit C** : 8 communes le vendredi  
**94 trajets** (contre 103 en 2023)

**Circuit D** : 10 communes le mardi  
**360 trajets** (contre 519 en 2023)

**Circuit E** : 8 communes le vendredi  
**582 trajets** (contre 604 en 2023)



**2 830**  
**trajets en 2024**

- 16 % par rapport à 2023

## Transport des écoles maternelles et élémentaires de la CCAVM à destination des gymnases et de la piscine intercommunale

Conformément à ses statuts, le transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires à destination des gymnases (de Montillot et de Quarré-les-Tombes) et de la piscine intercommunale d'Avallon est pris en charge par la Communauté de Communes. Pour chaque école ou regroupement d'écoles, la collectivité prend en charge 10 navettes (aller / retour).

**273** sorties au total ont été enregistrées à destination de la piscine (**177**) et des gymnases (**96**).

Ces transports étaient assurés par « Les Cars de la Madeleine » et « Transdev ».



## Transport des enfants des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux

Conformément à ses statuts, le transport des enfants des accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux est pris en charge par la Communauté de Communes et organisé de la manière suivante :

Mise à disposition de bus (avec et sans chauffeur.s) affectés au ramassage et sorties des enfants des accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux de la CCAVM :

- Navette de ramassage des enfants vers l'accueil de loisirs d'Avallon,
- Navette de ramassage des enfants vers l'accueil de loisirs de Quarré-les-Tombes,
- Sorties des enfants vers les sites d'activités.



## Relais Mobilité

La CCAVM envisage la création de points d'informations et de Relais Mobilité sur son territoire. Un point d'information regroupe (sous un abri) l'ensemble de l'offre mobilité disponible sur le territoire, sous forme d'un livret.

Le relais mobilité est une plateforme de covoiturage, sur laquelle peuvent venir s'ajouter différents services de mobilité (bornes de recharge pour véhicules électriques, véhicule en autopartage etc.).

En 2024, la CCAVM a défini l'emplacement et l'aménagement exacts des Relais Mobilité dans 10 communes : Arcy-sur-Cure, Asquins, Domecy-sur-Cure, Domecy-sur-le-Vault, Girolles, Gare de Sermizelles/Vézelay à Givry, Saint-Brancher, Sainte-Magnance, Sauvigny-le-Bois et Thory.

Pour détailler l'aménagement de ces emplacements ainsi que leur chiffrage, la CCAVM a signé une convention d'assistance technique avec l'Agence Technique Départementale.

## Challenge Mobilité

Le Challenge de la Mobilité invite les collectivités à mobiliser les entreprises et les salariés vers une mobilité plus durable pour les déplacements domicile-travail. Il vise à enclencher ou conforter des habitudes de déplacements plus durables (marche, vélo, trottinette, covoiturage ou même télétravail) qui répondent aux enjeux climatiques et environnementaux, tout en désencombrant les routes, en soulageant le budget déplacements et en favorisant la qualité de vie au travail des salariés.

L'objectif premier est de réduire l'impact environnemental des déplacements domicile-travail et celui des accidents au cours des trajets.

Au-delà des bénéfices écologiques, environnementaux et économiques liés aux modes alternatifs, le Challenge est un défi collectif, le but est d'échanger autour de soi et de se motiver entre collègues. Ce Challenge se veut avant tout convivial, les salarié(e)s laissent parler leur imagination et proposent à leur référent d'organiser un moment divertissant avec tous les participants.

L'évènement s'adresse à tous les employeurs publics, privés ou associatifs, quelle que soit leur taille, situés au sein de la CCAVM. Tous les salarié(e)s temporaires et permanent(e)s ainsi que les stagiaires et apprenti(e)s, travaillant les jours du challenge, peuvent participer.

En 2024, la CCAVM a participé à ce challenge pour la 4<sup>ème</sup> fois. 5 établissements se sont engagés, pour 31 participants, 5848 kilomètres parcourus en modes alternatifs, 47% de report modal sur le territoire et 113 trajets effectués pendant le challenge qui ont été recensés.

- Dans la catégorie des plus de 50 salarié(e)s, le lauréat est la ville d'Avallon,
- Dans la catégorie de 10 à 49 salarié(e)s, le lauréat est : "Simon SAS",
- Dans la catégorie de 1 à 9 salarié(e)s, le lauréat est : le PETR pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais.

Les lauréats se sont vu remettre des paniers garnis en provenance du Silo Rouge lors de la cérémonie des vœux du Président le 20 janvier 2025.



La CC Avallon  
Vézelay Morvan  
ouvre ses portes au  
Challenge de la Mobilité BFC



### La CC Avallon Vézelay Morvan s'engage à nouveau !

La communauté de communes Avallon Vézelay Morvan ouvre ses portes pour la 4<sup>e</sup> édition du Challenge de la Mobilité BFC, "Au travail, on s'y rend autrement !"

## Les documents programmatiques de mobilité : élaboration d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) couplé à un schéma directeur cyclable et élaboration d'une esquisse de plan d'action d'un plan de mobilité employeur (PDME)

La CCAVM a recruté en 2023 le bureau d'études Immergis afin de piloter la réalisation des documents programmatiques de mobilité.

Le PDMS est un outil de planification qui fixera des objectifs adaptés aux problématiques du territoire et qui prendra en compte les différents enjeux : sociétaux (lutte contre l'exclusion, accessibilité au territoire, services...) économiques (accessibilité à l'emploi, vulnérabilité énergétique...) et environnementaux (diminution des gaz à effet de serre, qualité de l'air...).

Cette étude a pour objectifs d'améliorer les conditions de déplacement des habitants tout en valorisant et développant les modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme.

En complément à ce travail sur le PDMS, la CCAVM a valorisé auprès des entreprises de la zone d'activités de la Croix-Verte (entreprises SCHIEVER, PNEUS LAURENT, VERPACK CLP PACKAGING, SIMON & Cie) l'outil « plan de mobilité inter-employeurs (PDME) ».

La CCAVM s'est positionnée comme initiatrice de ce futur plan mais le travail reste à finaliser par les entreprises elles-mêmes.

Ont été réalisés en 2023 :

Phase 1 : création d'un comité des partenaires et d'une méthodologie de concertation.

Phase 2 : réalisation d'un diagnostic partagé.

La phase 3 a été mise en œuvre en 2024, elle a permis de définir une stratégie de développement de la mobilité. Plusieurs ateliers de concertation avec les élus de la CCAVM et les usagers ont été menés.

À la suite de ces travaux, une carte interactive a été diffusée aux élus de la CCAVM, qui leur permet de visualiser les aménagements envisagés.

Cette étude est co-financée à 50% par l'ANCT dans le cadre du fonds Avenir Montagnes Mobilités, et par le fonds de revitalisation de la société RKS au titre de son axe 2 (action structurante pour le territoire).



# DÉCHETS MÉNAGERS

## Objectifs de la politique

- Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets,
- Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets.

### La redevance incitative

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CCAVM a abandonné l'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée sur la base d'imposition du foncier bâti, au profit de la Redevance Incitative pour la facturation des déchets ménagers et assimilés.

Avec la mise en place de cette redevance, chaque foyer est ainsi responsabilisé et sensibilisé à la quantité de déchets qu'il produit et au coût réel de la gestion du service. Ce nouveau mode de financement, qui répond au principe de « pollueur-payeur », doit inciter chacun à diminuer sa production de déchets ménagers résiduels et à devenir acteur de sa facture.

Le développement du prélèvement à l'échéance se poursuit : 2 826 redevables ont opté pour ce système au 31 décembre 2024. La facturation est émise au trimestre.

## 01. Ordures ménagères

Pour rappel, la fréquence des collectes des ordures ménagères sur le territoire est la suivante :

- Sur le secteur 1 d'Avallon : 2 fois par semaine,
- Sur les secteurs 2 et 3 d'Avallon et les 45 autres communes du territoire : 1 fois par quinzaine,
- Sur les communes de Châtel-Censoir et Vézelay : 1 fois par semaine.

En 2024, les tonnages d'ordures ménagères collectés ont stagné par rapport à l'année 2023 :

	2021	2022	2023	2024
Tonnage	2 954,26	2 855,28	2 748,72	2 750,14
Kg/an/hab	152,90	149,17	144,37	144,77

## Tri sélectif

La collecte du tri sélectif a lieu toutes les semaines sur le secteur 1 d'Avallon et sur Vézelay et tous les 15 jours sur le reste du territoire.

Porte à porte	2021	2022	2023	2024
Tonnage	1 478,24	1 425,66	1 364,87	1 365,40
Kg/an/hab	76,50	74,48	71,68	71,87

## Verre

Concernant le verre, les tonnages collectés sont les suivants :

	2021	2022	2023	2024
Tonnage	911,50	937,32	875,10	834,18
Kg/an/hab	47,17	48,98	45,96	43,91

## Déchetteries intercommunales d'Étaule, Montillot et Saint-Brancher

Décembre 2024 a été marqué par l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux polluées sur la déchetterie d'Étaule.

Pour rappel, les déchets acceptés dans les déchetteries sont : les gravats, les métaux, les gros cartons d'emballage, les piles et batteries, les encombrants, le bois, les déchets verts, l'huile moteur, l'huile de cuisson, les déchets ménagers spéciaux (DMS), les emballages, les vêtements et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

En 2024 :

- 48 633 usagers ont fréquenté la déchetterie d'Étaule (soit + 10,08 % par rapport à 2023),
- 9 609 usagers ont fréquenté la déchetterie de Montillot (soit + 7,02 % par rapport à 2023),
- 6 091 usagers ont fréquenté la déchetterie de Saint-Brancher pour la première année complète.

⚠ Les années précédentes certains flux n'avaient pas été pris en compte, notamment le flux des DEA (déchets d'équipement d'ameublement), flux qui n'a aucun impact financier mais qui représente un volume de déchets conséquent.

# HORAIRES D'OUVERTURE DE NOS DÉCHETTERIES



fermées les dimanches et jours fériés

## ÉTAULE

du lundi au samedi  
8h30 à 12h et 13h30 à 17h  
juillet & août de 6h30 à 13h30

## MONTILLOT

lundi mercredi et samedi  
9h à 12h30 et 13h30 à 16h  
juillet & août de 7h à 13h

## ST BRANCHER

mardi jeudi et samedi  
9h à 12h30 et 13h30 à 16h  
juillet & août de 7h à 13h

Les tonnages collectés sur la déchetterie d'Étaule sont les suivants :

	2021	2022	2023	2024
<b>Gravats</b>	1 687,69	1 991,32	2 251,80	2 374,12
<b>Ferraille</b>	197,81	169,40	165,36	190,86
<b>Cartons</b>	159,81	177,67	171,40	157,42
<b>Encombrants</b>	1 312,40	1 341,22	1 332,68	1 218,41
<b>Déchets verts</b>	1 259,02	1 081,82	1 077,44	1 391,58
<b>DMS</b>	40,34	38,13	43,14	69,58
<b>DEEE</b>	198,96	228,77	192,88	185,56
<b>Bois</b>	220,20	221,02	231,66	252,12
<b>Mobilier/jeux et jouet</b>	-	-	-	451,95
<b>Petit flux (capsules café)</b>	-	-	-	0,82
<b>Total</b>	5 076,23	5 249,35	5 466,36	6 292,42

Les tonnages collectés sur la déchetterie de Montillot sont les suivants :

	2021	2022	2023	2024
<b>Gravats</b>	306,18	210,36	259,38	249,48
<b>Ferraille</b>	61,82	59,88	65,37	61,21
<b>Cartons</b>	31,25	29,68	29,70	31,73
<b>Encombrants</b>	416,46	395,26	397,76	380,64
<b>Déchets verts</b>	241,94	194,20	219,28	273,28
<b>DMS</b>	11,04	12,56	11,58	37,23
<b>DEEE</b>	61,92	74,64	52,13	58,27
<b>Bois</b>	53,82	48,62	53,04	59,60
<b>Mobilier/jeux et jouet</b>	-	-	-	143,44
<b>Petit flux (capsules café)</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	816,43	1 025,20	988,24	1 294,88

## Déchetterie de Saint-Brancher

La déchetterie de Saint-Brancher a été inaugurée le 24 août 2023 et ouverte au public le 28 août 2023. 2024 est la première année complète de mise en oeuvre.

Les tonnages collectés :

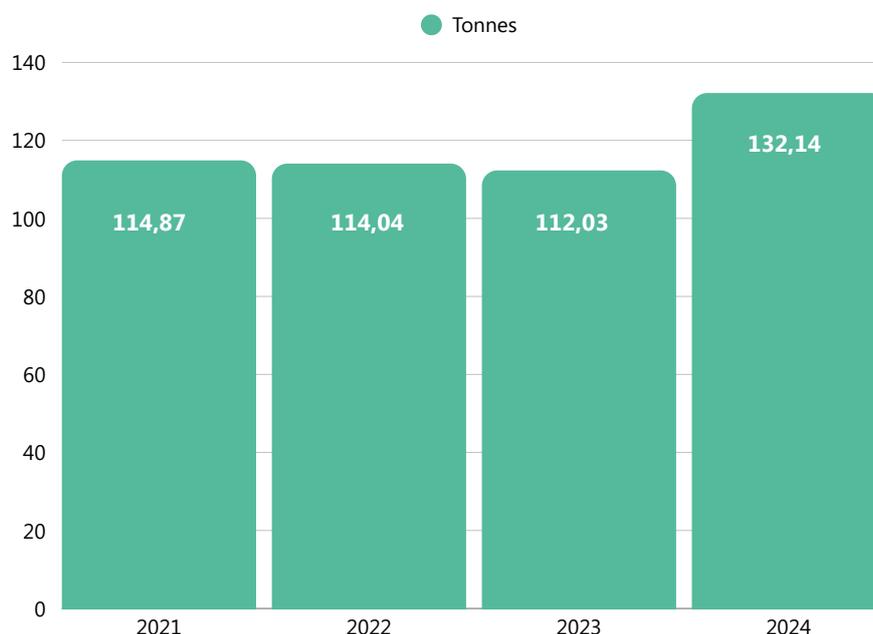
	2023	2024
Gravats	47,96	187,85
Ferraille	7,82	31,78
Cartons	3,17	14,36
Encombrants	40,56	150,25
Déchets verts	33,34	189,68
DMS	2,08	16,73
DEEE	6,20	26,67
Bois	4,86	36,84
Mobilier + jeux et jouet	-	66,87
Petit flux (capsules café)		0,11
<b>Total</b>	<b>145,99</b>	<b>721,14</b>

**DMS** : déchets ménagers spéciaux (dangereux pour la santé ou l'environnement)

**DEEE** : déchets d'équipements électriques et électroniques



# ~~LE RELAIS~~ collecte de vêtements, maroquinerie, chaussures, linge de maison



## Traitement des déchets

Les déchets ménagers sont traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur « L'écopôle de Sauvigny-le-Bois » par un prestataire : Suez Environnement.

Les emballages ménagers recyclables sont traités par le Centre de tri de COVED à Ormoy, puis envoyés vers les filières de valorisation agréées par CITÉO.

La collectivité a rejoint un groupement de commandes pour le rachat de ses matières recyclables.

	Verre	Papier	Carton	Emballages plastiques	Emballages métalliques	
Du 1er janvier au 30 juin 2024	Verallia 92400 Courbevoie	REVIPAC 75015 Paris	REVIPAC 75015 Paris	Valorplast 92909 Paris	Acier	Aluminium
					Arcelor Mittal 92070 Paris	Affimet 60204 Compiègne
Du 1er juillet au 31 décembre	Verallia 92400 Courbevoie	Suez RV Valorisation 69009 Lyon	EPR 93300 Aubervilliers	EPR 93300 Aubervilliers	Arcelor Mittal 92070 Paris	Acteto Recycling 44000 Nantes

## Indicateurs financiers

Pour les ordures ménagères :

Dépenses en € TTC	2021	2022	2023	2024
<b>Collecte</b>	451 609,71	480 400,67	523 001,88	625 343,00
<b>Traitement</b>	293 576,63	347 318,09	410 658,72	490 870,26

Pour le tri sélectif :

Dépenses en € TTC	2021	2022	2023	2024
<b>Collecte</b>	252 128,59	267 807,59	338 140,49	427 174,98
<b>Traitement</b>	406 683,94	434 204,33	360 961,00	356 652,58

Recettes en € TTC	2021	2022	2023	2024
<b>VALORPLAST</b>	30 908,78	46 513,22	54 622,04	13 518,06
<b>ARCELOR MITAL</b>	10 455,82	9 283,52	7 739,18	7 335,27
<b>ST GOBAIN VERALLIA</b>	16 517,68	24 620,38	32 910,33	25 863,93
<b>CITEO</b>	297 891,50	330 156,37	431 984,98	383 002,07
<b>GOLBEY NORSKE</b>	37 892,63	36 186,66	20 615,87	9 022,76
<b>SAICA</b>	52 467,98	84 401,00	40 797,34	24 841,57
<b>AFFIMET/ REGEAL</b>	521,94	479,38	4 420,32	1 578,97
<b>SUEZ RV VALORISATION</b>	-	-	-	8 563,55
<b>EPR</b>	-	-	-	50 652,23
<b>ACTECO RECYCLING</b>	-	-	-	1 352,25
<b>PAPREC FRANCE</b>	-	-	-	135,00
<b>Total</b>	<b>446 109,11</b>	<b>531 641,19</b>	<b>533 090,56</b>	<b>525 865,66</b>

Pour les déchetteries :

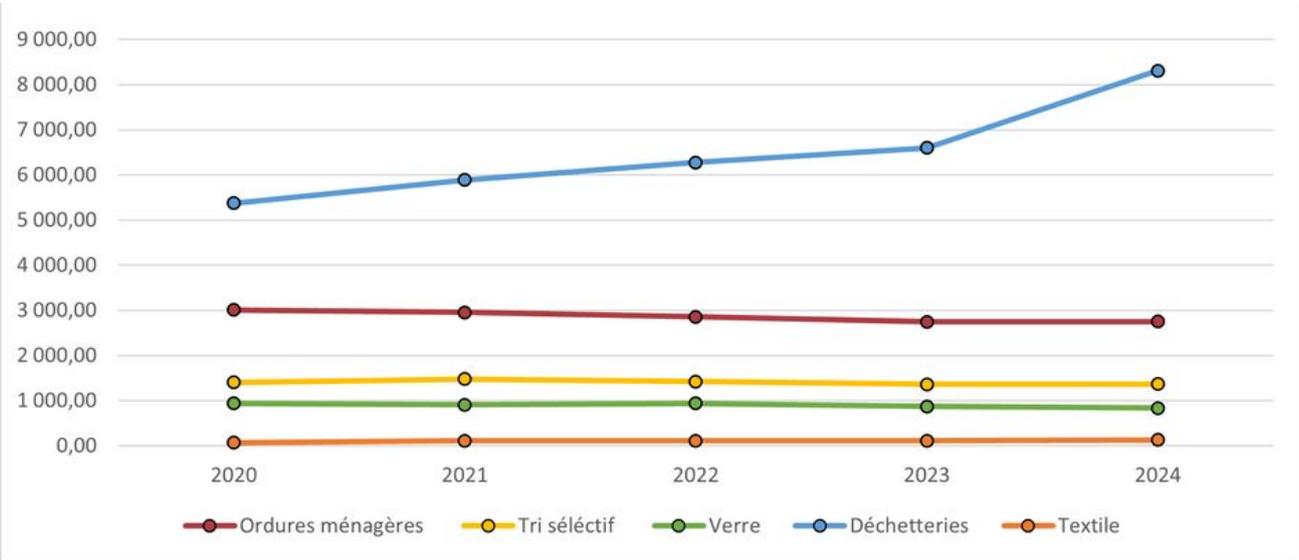
Dépenses en € TTC	2021	2022	2023	2024
<b>Collecte et traitement Étaule</b>	438 342,16	468 178,90	510 846,22	528 015,13
<b>Collecte et traitement Montillot</b>	109 448,07	125 992,46	129 312,23	134 298,43
<b>Collecte et traitement Saint-Brancher</b>	-	-	16 568,05	76 424,91

Recettes	2021	2022	2023	2024
<b>Étaule</b>	76 194,68	73 324,83	64 831,18	62 975,90
<b>Montillot</b>	15 826,34	16 521,02	10 119,32	12 072,90
<b>Saint-Brancher</b>	-	-	703,92	6 663,70

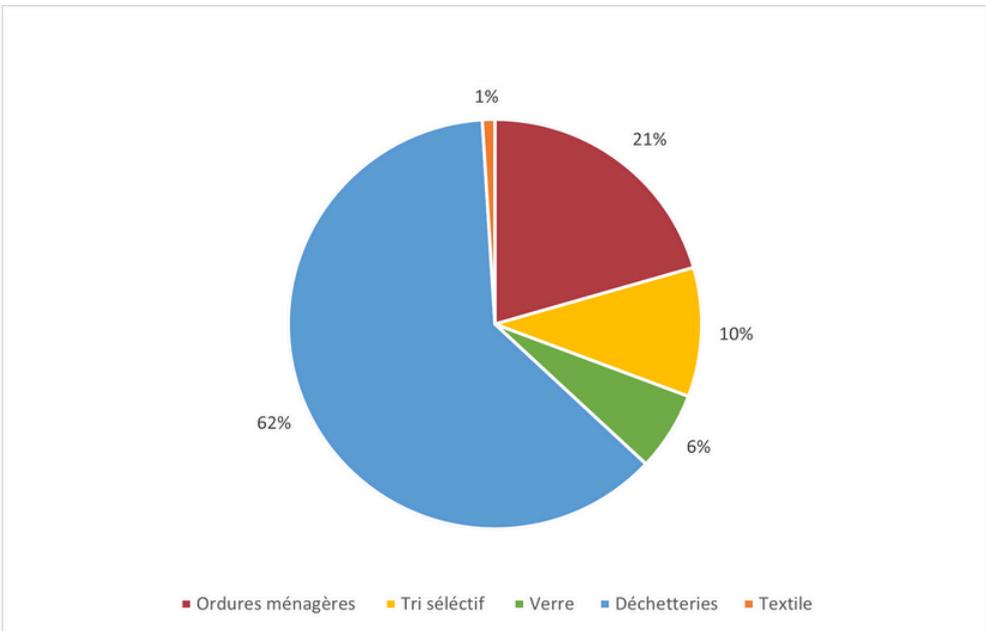
Produit de la Redevance Incitative

<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>2 005 371,00 €</b>	<b>2 000 013,00 €</b>	<b>2 181 356,58 €</b>	<b>2 626 240,59 €</b>

Évolution des tonnages de la CCAVM entre 2020 et 2024



Répartition en pourcentage des déchets pour l'année 2024



# ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

## Objectifs de la politique

- Assurer et offrir une aire permanente d'accueil aux gens du voyage,
- Proposer une aire adaptée aux grands passages pour les groupes de voyageurs convergeant vers les grands rassemblements ponctuels.

La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage présentes sur le territoire.

## Aire permanente d'accueil

Conformément au décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil, la CCAVM a procédé à la fermeture pour maintenance et entretien de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage du 14 au 30 septembre 2024.

Comme l'année précédente, la majorité des familles de cette aire ont été transférées sur l'aire de grand passage pendant cette période. Pour l'occasion, elle a été nettoyée, réparée et aménagée avec des coffrets électriques et des sanitaires de chantier.

La fermeture annuelle visait à réaliser les travaux suivants :

- Petits travaux d'entretien : changement de compteurs d'eau, de vannes automatisées, taille des arbustes...
- Travaux d'élagage des branches des arbres, dans les haies de clôture,
- Sécurisation d'une partie des locaux techniques,
- Changement des lampadaires en éclairage LED avec une extinction nocturne.



L'aire permanente vide d'usagers

## NOS CHIFFRES CLÉS DE L'OCCUPATION 2024



**11 144**  
jours d'occupation  
cumulés à l'année



**87**  
personnes  
accueillies



**87**  
caravanes  
accueillies

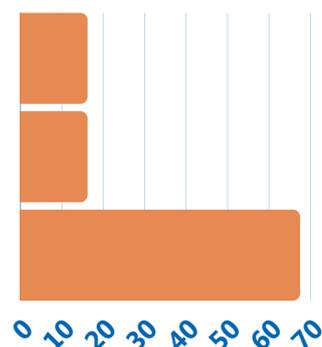


**Recettes**  
**30 648,75 €**  
comprenant les droits  
d'occupation, la  
consommation en  
eau et en électricité

Séjour de moins d'1 mois (16,3%)

Séjour de 1 à 6 mois (16,2%)

Séjour de plus de 6 mois (67,5%)



### Aire de grand passage

Depuis le 15 juillet 2020, tous les coffrets électriques et les points d'eau ont été vandalisés sur l'aire de grand passage. Un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie d'Avallon a été effectué. Aujourd'hui, l'aire de grand passage aurait dû être réhabilitée en fonction des exigences du décret mais le projet est suspendu dans l'attente d'un meilleur financement.

L'aire de grand passage est malgré tout, occupée régulièrement par des petits groupes sans autorisation.

### Stationnements illicites

Depuis près de deux ans, des groupes de voyageurs s'installent régulièrement sans autorisation sur les zones d'activités « Portes d'Avallon et du Morvan ». À chaque stationnement illicite, une procédure d'expulsion est lancée auprès du Préfet de l'Yonne et de la gendarmerie.

# VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

## Objectifs de la politique

- Définir une politique d'entretien des voiries communautaires et la traduire sous forme de programmation pluriannuelle de travaux.
- Accompagner les communes dans une démarche d'entretien préventif du réseau routier.

## Réalisations 2024

En 2024, les communes ci-dessous ont signé une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'entretien des dépendances, de la chaussée ou encore la mise en place de la signalisation routière.

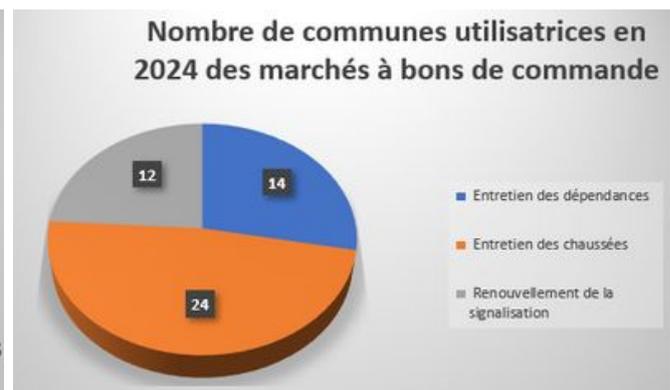
25 communes et la CCAVM ont ainsi bénéficié d'un, de deux, voire des trois marchés à bons de commande conclus par la CCAVM avec trois entreprises réalisant l'entretien routier.

ARCY-SUR-CURE  
ASNIÈRES-SOUS-BOIS  
BEAUVILLIERS  
BLANNAY  
CCAVM  
CHASTELLUX-SUR-CURE  
CUSSY-LES-FORGES  
DOMECY-SUR-CURE  
FOISSY-LÈS-VÉZELAY  
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY  
GIROLLES  
ISLAND  
MAGNY

MONTILLOT  
PONTAUBERT  
PROVENCY  
QUARRÉ-LES-TOMBES  
SAINT-BRANCHER  
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS  
SAINT-LÉGER-VAUBAN  
SERMIZELLES  
THORY  
VASSY-ÉTAULE  
VAULT DE LUGNY  
VÉZELAY

En 2024, la CCAVM a réalisé des travaux d'entretien sur la voirie intercommunale :

- Des réparations ponctuelles sur la route de Girolles desservant l'aire de grand passage et sur la voie qui dessert la déchetterie de Montillot.



# PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

## Objectifs de la politique

- Le Pôle Petite Enfance - Enfance - Jeunesse incarne le projet politique de la CCAVM, en portant une politique éducative inclusive et accessible à tous. Il soutient les familles dans leur parcours, favorise les liens entre les âges de l'enfance et agit pour la mixité sociale, l'égalité des chances et la prévention des exclusions.
- Attentif au développement global de l'enfant, le pôle intègre une dimension culturelle, artistique, sportive et écologique forte.
- À travers ces engagements, il contribue à créer une politique locale et fédératrice de lien social, au service du bien-être des enfants et de leurs familles.

## Réalisations 2024

- **544 familles** ont été utilisatrices des prestations offertes par le service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse (inscription dans un ou plusieurs établissements),
- **772 enfants** ont été accueillis dans les différents établissements intercommunaux.

## Les formations du personnel de petite enfance

En 2024, la collectivité a porté une attention particulière à la formation continue du personnel des crèches et du Relais Petite Enfance (RPE). À ce titre, une journée pédagogique a été organisée pour l'ensemble des structures, abordant des thématiques essentielles telles que :

- La prévention des risques liés à l'activité physique en petite enfance,
- La manipulation des extincteurs,
- Les gestes de premiers secours.



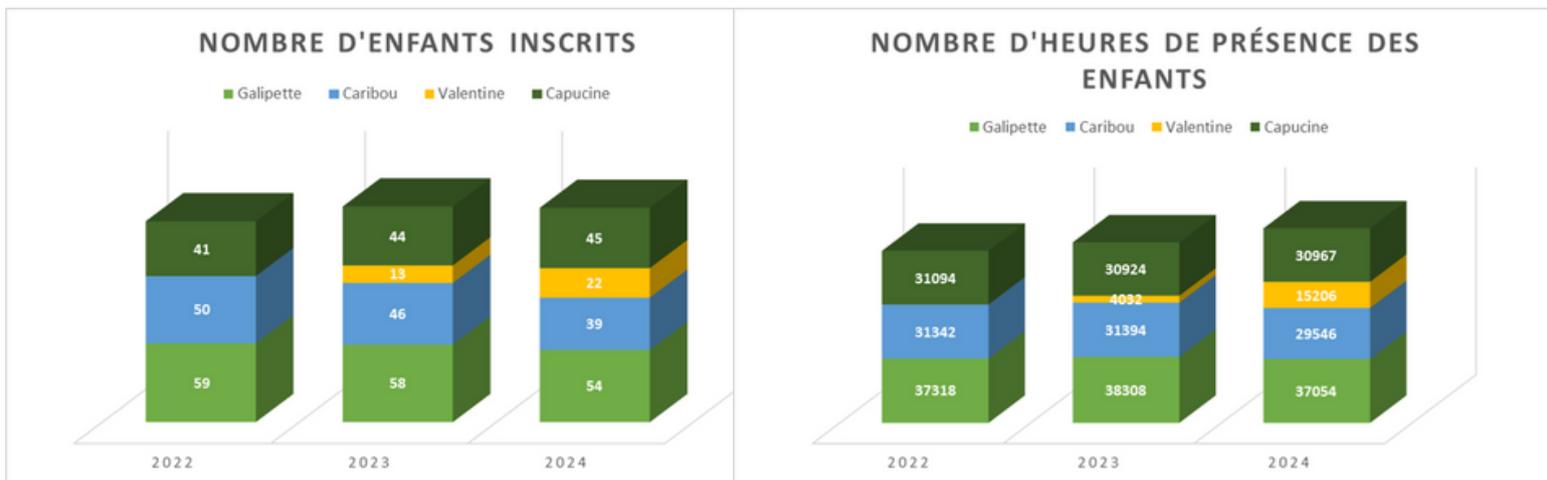
Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des agents, la collectivité a récemment organisé plusieurs temps de formation à destination de ses équipes.

Le 6 novembre, le personnel des crèches a bénéficié d'une première journée de formation PRAP Petite Enfance (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) en partenariat avec le Greta, un moment essentiel pour apprendre à préserver son corps au quotidien, particulièrement dans un métier physique au contact des tout-petits.

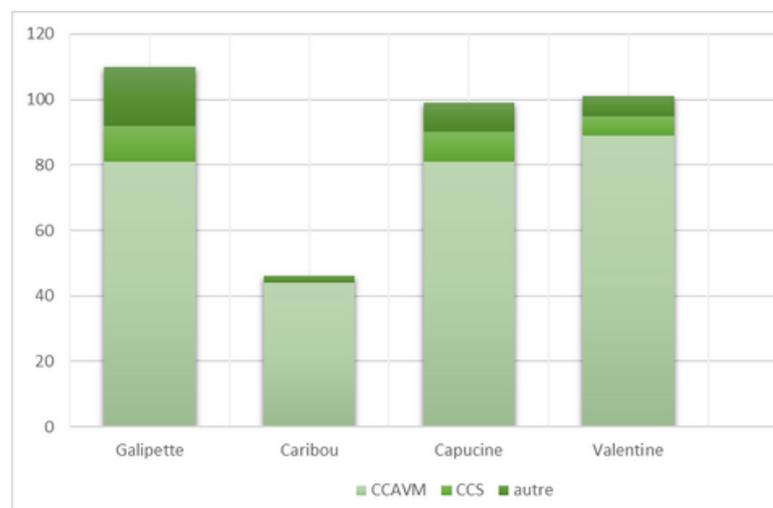
Ces temps de formation s'inscrivent dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles, au service des enfants, des familles et des agents eux-mêmes.

## 01. Les structures d'accueil de la Petite Enfance

### Fréquentation



### Provenance des enfants



Chaque année, les équipes du pôle Petite Enfance – Enfance - Jeunesse mettent en place des projets et des actions adaptés aux besoins des familles et des enfants. Ces initiatives sont conçues pour favoriser le bien-être des enfants tout en répondant aux priorités et aux orientations définies par la CCAVM.

Dans le cadre d'un projet commun, les 4 crèches ont invité leurs familles à assister au spectacle de fin d'année « Les Bambous-Valises », proposé par la compagnie du Bateleur.



### La petite crèche Galipette

Les actions phares 2024 ont été les suivantes :

- **Installation d'un compost à la crèche**

L'équipe a été sensibilisée au tri des biodéchets, avec l'aide de supports réalisés par la chargée de communication de la CCAVM. Les enfants participent activement en vidant leurs déchets dans le bio-seau et en l'emmenant au compost.

- **Projet d'éveil partagé RPE-crèches**

Des ateliers ont été organisés en 2024 entre assistantes maternelles, professionnels des crèches et enfants. L'objectif était de favoriser les échanges entre modes d'accueil (individuel/collectif), de partager des pratiques éducatives, de mutualiser du matériel pédagogique et de permettre aux enfants de découvrir de nouveaux lieux.

- **Partenariat avec l'école Jean de la Fontaine**

Une convention a été signée pour faciliter la transition crèche-école. Des actions incluent la participation des directrices à une réunion d'information et une matinée d'immersion pour les enfants entrant à l'école en septembre.

- **Acquisition d'un nettoyeur-vapeur**

Dans une démarche éco-responsable, la crèche Galipette a acquis un nettoyeur-vapeur (Vapodil) en juin. Il permet de nettoyer et désinfecter les locaux, le mobilier et les jouets sans produit chimique, améliorant ainsi la qualité de l'air.



## La petite crèche Caribou

Le Projet passerelle crèche Caribou et Galipette - accueil de loisirs en juin, pour une transition en douceur vers un nouveau mode d'accueil



Des actions soutien à la parentalité (massage bébé, yoga des bambins, expérience sensorielle...)

Des projets artistiques et culturels et une sortie au musée



Participation au comité de lecture de la bibliothèque départementale de l'Yonne dont l'aboutissement a été la création d'un guide intitulé "à la volette" contenant les albums les plus appréciés par les enfants

Participation de la crèche à la « Quinzaine de la parentalité » et à la « Semaine de la petite enfance »



La qualité d'accueil des structures passe également par la formation des professionnelles et par le travail en équipe :

- Journée pédagogique sur la gestion du stress et le savoir dire avec tact (le 14 août),
- Travail sur l'observation en crèche : mise en place de grilles pour affiner les observations faites et mieux comprendre certaines situations problématiques,
- Le recrutement d'un agent spécialisé en septembre a permis de développer les missions autour de la santé des jeunes enfants accueillis en crèche et notamment de la prise en charge d'enfants en situation de handicap.

## La petite crèche Capucine

Semaine de la petite enfance : des activités ont été organisées avec les enfants, parents et grands-parents à la crèche



Le Contrat Local d'Education Artistique : la crèche a accueilli la compagnie « L'Entre Deux Mondes » à deux reprises pour des spectacles immersifs alliant musique et rêverie, impliquant environ 21 enfants

Semaine du Goût « les légumes autrement » : les enfants ont réalisé une mousse au chocolat au jus de pois chiches et participé à un atelier pizza avec un pizzaiolo



Fête de l'Été - sur le thème des « JO » : les enfants ont participé à des parcours ludiques, suivis d'une remise de médailles

## La micro-crèche Valentine

Fête de la crèche - les familles ont pu profiter du jardin et d'un goûter partagé à la crèche. Ce temps convivial permet aux familles de se rencontrer et d'échanger avec les professionnelles



Lors de la fête de la musique, les professionnelles ont sorti leurs instruments. Les enfants ont pris plaisir à chanter et danser

Les enfants accompagnés des professionnelles ont créé et entretenu un espace potager (tomates cerises, herbes aromatiques...)



Promenade dans le village pour aller rendre visite aux animaux

## 02. Le Relais Petite Enfance

Le relais accompagne :

- Les assistants maternels dans leur parcours professionnel, en proposant diverses actions telles que des ateliers d'éveil, des entretiens administratifs, un accompagnement juridique et des sessions de formation.
- Les enfants dans leur développement, notamment à travers des ateliers d'éveil, en contribuant ainsi à une approche préventive auprès de ce jeune public.
- Les familles dans le choix du mode de garde, en les guidant et en les informant sur les différentes options disponibles.

### Nos chiffres clés



**200**  
places  
d'accueil



**51**  
assistants  
maternels



**169**  
enfants gardés par un  
assistant maternel

**67** ateliers d'éveil proposés

**91** enfants ont fréquenté les ateliers d'éveil

**24** assistants maternels fréquentent régulièrement les ateliers avec enfants

**271** familles renseignées

**47** assistants maternels ont bénéficié d'informations qualifiées

**34** assistants maternels ont bénéficié de formations diverses



## Les formations et les réunions d'information

- Réunion d'information :  
Le Conseil Départemental a animé une soirée d'informations portant sur « la réforme de l'agrément et des conditions d'accueil ». Présence de la directrice de la PMI et de son équipe.
- Les formations organisées par le relais :  
1 formation « 1 mot - 1 signe »,  
1 formation « droits et devoirs »,  
2 formations initiales Secouriste Sauveteur du Travail (SST),  
1 formation recyclage SST.
- Organisation de séances d'analyse de la pratique professionnelle :  
6 séances proposées en 2024 avec 11 assistantes maternelles.

## Le guichet unique

En 2024, 112 dossiers ont été présentés en commission d'attribution des places en crèche : 45 places régulières attribuées et 17 places occasionnelles proposées.

## Les partenariats

Atelier lecture à la Médiathèque  
Le Polygone



Les olympiades avec l'ALSH



Eveil musical avec le  
conservatoire



Participation à la quinzaine de la  
parentalité : accueil de 7 parents lors  
d'un atelier d'éveil sur la motricité



## 03. Les Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux

	Nombre de familles inscrites			Nombre d'enfants présents		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
<b>Avallon</b>	305	324	353	433	489	498
<b>Châtel-Censoir</b>	45	46	49	63	65	71
<b>Quarré-les-Tombes</b>	58	63	55	65	96	84

### Portail familles

Création du portail familles sur l'année 2024 pour les 3 ALSHi.  
Cet outil en ligne à destination des familles permet de simplifier les démarches d'inscription, de réservation et de suivi de l'actualité des Accueils de loisirs.

Les Accueils de Loisirs intercommunaux passent au Portail Familles



**Un portail familles, Pour quoi faire ?**

Le portail familles est comme son nom l'indique un outil à destination des familles.

En vous connectant, vous aurez accès à toutes les informations relatives aux ALSHi intercommunaux (programmes d'animation, menus, règlement intérieur, projet pédagogique ...)

Celui-ci vous permettra également de procéder à la réservation en ligne pour les mercredis et les vacances.

Enfin, via le portail familles vous serez autonome pour mettre à jour toutes vos informations personnelles.

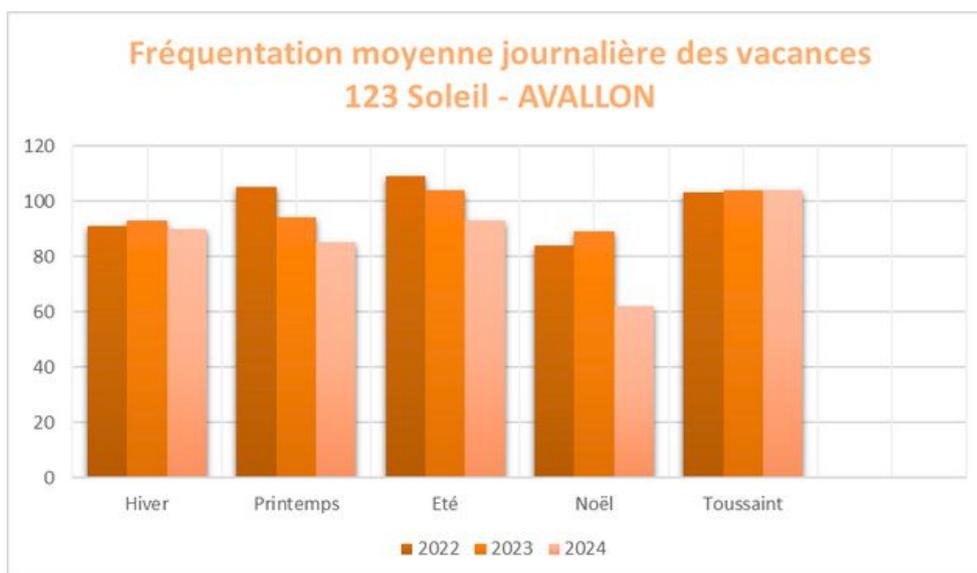



Le lien vers notre portail familles :

<https://pole-enfance-ccavm.portail-familles.app>




## Les projets d'animation de l'ALSH "1,2,3...Soleil !" à Avallon



Pendant les vacances de printemps, le Stage Bleu a été organisé en collaboration avec la piscine intercommunale. Ce stage, qui a eu lieu durant la 2ème semaine des petites vacances (du lundi au vendredi), a accueilli 8 enfants âgés de 4 à 6 ans.

L'objectif était de familiariser les enfants avec le milieu aquatique et de leur permettre d'y évoluer en toute confiance. À l'issue du stage, un diplôme a été remis à chaque enfant.



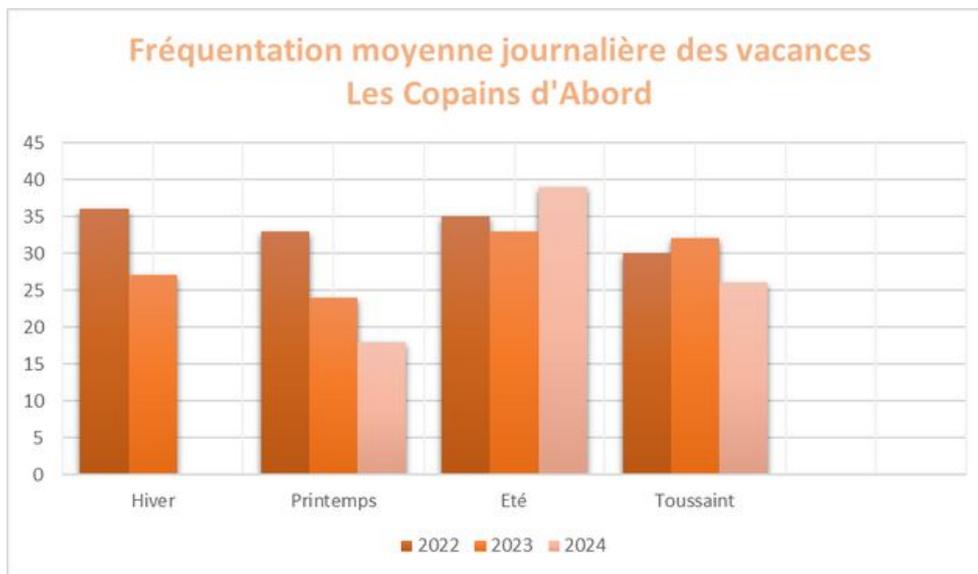
## Jeux Olympiques 2024

Participation au concours photo organisé par la Ville d'Avallon (création de la flamme olympique + mise en scène) et photos éditées et affichées sur le parcours de la flamme.

Jeudi 11 Juillet : présence des enfants sur le parcours de la flamme olympique : organisation et mobilisation de toute l'équipe pour permettre aux enfants d'assister au passage de la flamme olympique à Avallon puis au stade Léon Laurent pour participer aux animations et aux olympiades à l'ALSH.



## Les projets d'animation à l'ALSH "Les Copains d'Abord" à Quarré-les-Tombes



### Partenariat avec des associations de Quarré-les-Tombes

Ludothèque – Ludo Quarré : animations le mercredi matin et parfois pendant les vacances soit à la ludothèque soit à l'Accueil de loisirs.

La bibliothèque : animations sur place le mercredi matin pour des petits groupes d'enfants.

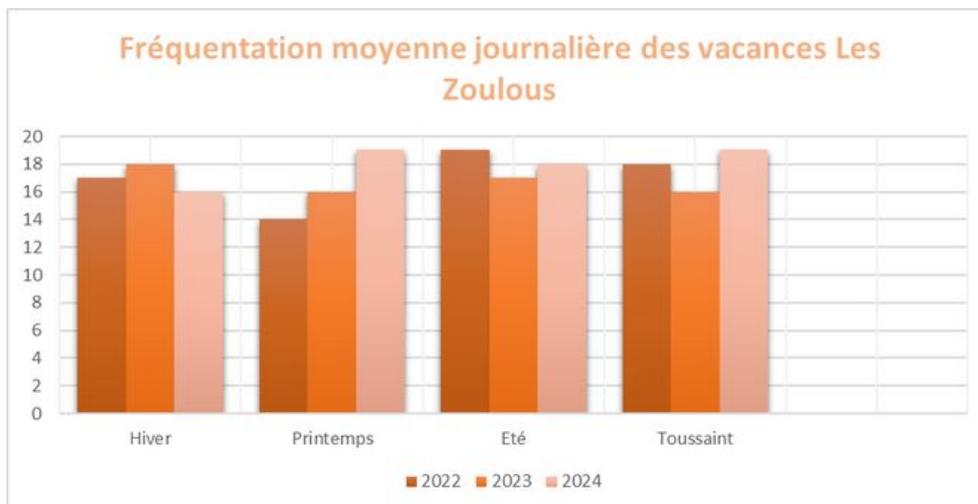


### Jeux Olympiques 2024

Participation au concours photo organisé par la Ville d'Avallon (création de la flamme olympique + mise en scène) et présence des enfants sur le passage de la flamme olympique.



## Les projets d'animation à l'ALSH "Les Zoulous" à Châtel-Censoir



### Nuitée au camping de Châtel-Censoir

Organisation durant l'été d'une nuitée au camping pour un groupe d'enfants (6-12 ans) des Accueils de loisirs de Châtel-Censoir et Quarré-les-Tombes.

Installation des tentes, préparation du repas, veillée avec un prestataire (Du ciel et des hommes) pour découvrir les astres.



### Animations intergénérationnelles

Repas et jeux avec les résidents de la Chatonnière.



### Jeux Olympiques 2024

Participation au concours photo organisé par la Ville d'Avallon (création de la flamme olympique + mise en scène) et présence des enfants sur le passage de la flamme olympique.



## 04. La Jeunesse

### Les soirées ados (collégiens)

Deux soirées intercommunautaires destinées aux adolescents ont été organisées, dont l'une au gymnase de L'Isle-Sur-Serein sur le thème du « Casino », et l'autre à l'accueil de loisirs 1,2,3... Soleil ! Dans le domaine du jeu vidéo, il est impératif de promouvoir l'esprit du fair-play, garantissant ainsi une expérience de jeu respectueuse pour tous les participants. Les événements se sont déroulés les vendredis, de 19h00 à 22h30.



### UFO STREET 89 (11 - 17 ans)

À l'occasion de cette seconde édition, comme cela avait été le cas l'année passée, cet événement s'est tenu dans le parc bleu, situé sur l'avenue Victor Hugo dans le quartier de la Morlande.

### Les interventions au collège du Parc des Chaumes

Des interventions ont eu lieu chaque jeudi et vendredi, de 12h00 à 14h00, durant la pause méridienne :

- Activités sportives, manuelles et jeux de société,
- Réalisation d'une journée d'intervention pour aborder les problématiques de harcèlement, avec la participation de quatre classes de 4ème.



### L'accueil des jeunes durant les vacances scolaires

Première action test sur l'accueil des jeunes de 11 à 15 ans durant les vacances scolaires.

- Février : cinq après-midis,
- Avril : une semaine,
- Juillet : trois semaines,
- Octobre : une semaine.

# PISCINE INTERCOMMUNALE

## Objectif de la politique

Permettre à tous d'avoir accès à un équipement de loisirs et/ou d'apprentissage de la natation.

## Réalisations 2024

La piscine intercommunale d'Avallon s'articule autour de trois grands prismes que sont :

- La natation et son apprentissage,
- Les loisirs et le bien-être,
- Les sports et activités aquatiques.

Ces trois mentions s'inscrivent dans un souci de service public au sein d'un équipement partagé de façon permanente entre différents publics que sont : les usagers grand public (en temps libre ou temps encadré), les scolaires et les associations.

## Record de fréquentation

La Piscine intercommunale a enregistré un record de fréquentation et de recettes.

Avec 74 225 entrées enregistrées en 2024, il faut remonter à plus de 15 ans pour atteindre de tels chiffres, tout en considérant que les périodes de crises sanitaires et financières dans les foyers ont été bien plus importantes ces dernières années.



+3%

d'augmentation de la fréquentation en 2024 comparativement à 2023.

+10%

d'augmentation des recettes de la piscine en 2024 par rapport à 2023, sans augmentation des droits d'entrée.

+10%

44 377 entrées sur le total de 74 225, sont liées aux familles, baigneurs, usagers des diverses activités encadrées s'acquittant d'un droit d'accès payant en 2024.

De manière générale, la piscine vit au rythme de 3 grandes périodes :

## 01. La période scolaire

Rythme principal de l'établissement dont l'organisation est partagée selon des temps d'accueil des scolaires primaires et secondaires, des usagers grand public en baignade et bien-être libre ou en activité encadrée type Aqua sports, les samedis matins bébés et familles, différentes leçons (enfants, adultes, groupes), des temps associatifs, etc...

L'ensemble des actions sont liées à des projets tels que le projet pédagogique scolaire avec un ensemble d'acteurs (écoles, inspection académique, équipe piscine).

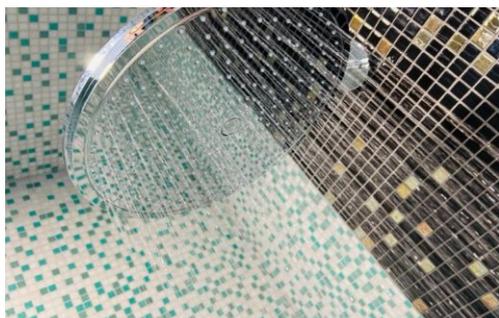
En 2024, l'équipe de la piscine intercommunale en lien permanent avec l'inspection académique, a développé dans son projet pédagogique, l'accès aux écoles maternelles de moyenne et grande section, en concertation avec les enseignants dans le cadre du dispositif des classes bleues. Ces dernières visent à animer un cycle de natation scolaire de façon soutenue, à savoir 2 fois par jour pendant toute la semaine, ou bien 1 fois par jour pendant 2 semaines. Ces cycles se dispensent en grand bassin uniquement et sans aide à la flottaison, avec l'ensemble des 6 maîtres-nageurs formés à ce dispositif depuis décembre 2023. Celui-ci a rencontré un vif succès, la piscine ayant étendu son rayon d'action au territoire intercommunal. De nombreux enseignants souhaitent proposer ce type d'activités à leurs élèves. Le dispositif a par ailleurs donné lieu à une déclinaison sous la forme du Stage bleu à destination des Accueils de loisirs.



Tout au long de la période scolaire, plusieurs projets ont vu le jour :

- Encadrement d'enfants issus du SESSAD AUTISME. Un groupe d'une dizaine d'enfants a pu améliorer son approche aquatique par l'accompagnement d'un maître-nageur. Cycle en voie de reconduction en 2025.
- Maintien et renforcement du projet avec la Ferme Rousseau, afin d'accompagner un groupe de jeunes adolescents dans l'apprentissage et le perfectionnement de leur niveau de natation. Cycle en reconduction également.
- Accueil de l'Yonne tour Sport Seniors en mai 2024 dans une activité de découverte d'Aquagym, etc...
- Fort du succès des cours d'Aquabike, et soucieux de toujours répondre aux attentes des usagers, il a été pensé puis mis en place une activité appelée Aqua'duo mêlant la pratique en douceur de vélo aquatique enchaîné à un temps dans l'espace Bien-être. Succès immédiat puisque rapidement, un créneau supplémentaire a été proposé et il est désormais question d'organiser un 3<sup>ème</sup> créneau en 2025.

## Une réfection complète des douches de l'espace Bien-être



Rapidement dégradées puis hors service, les douches hydromassantes de l'espace Bien-être ont été changées en début d'année 2024 pour garantir un espace des plus confortables entre un spa et un sauna. Un espace Bibliothèque partagé a été également mis en place en 2024, pour de la lecture en toute détente.

## 02. Les petites vacances scolaires

À l'exception des vacances de Noël où l'établissement est fermé pour cause de maintenance annuelle (vidange, réparations etc.), 3 temps de petites vacances scolaires viennent couper le rythme de la piscine entre début septembre et fin juin.

Lors de ces vacances scolaires, les temps d'ouverture au grand public sont élargis de 12 à 19 heures (20 heures le mercredi) afin de laisser la possibilité aux familles et vacanciers de profiter des bassins et de l'espace bien-être et aussi des éventuelles animations mises en place comme Halloween, Octobre Rose, SOS Lena, etc...

Ces périodes permettent également de faire découvrir et/ou d'intensifier certains cours dispensés par les Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS), tels que des stages intensifs de leçons enfants, des aqua sports plus réguliers et de nouveaux projets.

Parmi ces nouveaux projets, l'équipe piscine en partenariat avec l'Accueil de loisirs "1,2,3 soleil..." a mis en place un cycle en avril 2024 de stage bleu à destination des enfants inscrits à l'Accueil de loisirs. Toujours pour animer le territoire, mais aussi apporter une bienveillance dans le domaine d'animation et de l'encadrement aquatique, les enfants ont été ravis du stage et sont tous repartis avec le diplôme et leur plus grand sourire.



## 03. La période estivale

Cette période, dépendante de la météo, est caractérisée par une forte demande émanant de vacanciers désireux de se rafraîchir dans la salle couverte des bassins ou avec les jeux extérieurs et pentagliss. Ainsi, au-delà d'assurer les missions de surveillance, de sécurité, de pratiques de type stages, l'équipe de la piscine cherche à renforcer les dispositifs d'apprentissage pour permettre une meilleure qualité de service en lien avec le "savoir nager".

Les usagers savent également qu'ils peuvent profiter de l'espace extérieur (jeux d'eau, solarium minéral, et espace végétal) ouvert de juin à septembre.

Des animations viennent en sus ponctuer la saison estivale : soirées à thématique sportive, jeux proposés aux enfants les mercredis, etc...

En 2024, juillet et août ont fait observer une plus grande fréquentation à la piscine intercommunale d'Avallon comparativement aux années précédentes. Plus de 12 000 entrées ont ainsi été enregistrées sur ces 2 mois, avec une ouverture de saison orchestrée par une Pool Party le 21 juin 2024. En partenariat avec la Cité de la Voix et les acteurs locaux, la Piscine intercommunale a en outre animé un événement culturel et sportif pré-Olympique Paris 2024.

**POOL party** & confettis >21 JUIN



## Animations et événements



**SOS Léna**

**Halloween**



**Rencontre avec les  
Sirènes**



**Waterball**

# SERVICE TECHNIQUE BÂTIMENTS ET ZONES D'ACTIVITÉS

## Objectifs de la politique

- Mettre en place une politique de maintenance du patrimoine intercommunal bâti et non bâti.
- Rendre accessibles à tous les bâtiments communautaires.

Les services techniques de la CCAVM sont chargés de veiller à la maintenance des équipements publics. Ils assurent la sécurité et le bon état des équipements intercommunaux et garantissent un environnement agréable et fonctionnel.

## 01. Le Pôle Technique Intercommunal

En 2018, la CCAVM s'est dotée d'un service technique pour répondre aux besoins grandissants de maintenance des structures et d'entretien de ses ouvrages.

En 2021, l'intercommunalité a concrétisé l'achat d'un bâtiment au 9 rue de la Grande Corvée à Avallon. Ce local a été acquis pour répondre à la demande quotidienne de ses services.

En automne 2021, les 3 agents techniques se sont installés dans les locaux en l'état.

En 2023, l'architecte M. Correia de Saulieu a élaboré un projet visant l'installation de l'ensemble du personnel du Service Technique et du Service gestion des déchets ménagers.

L'objectif est double :

- 1 - libérer des bureaux au siège 9 rue Carnot, tout en conservant un atelier et un lieu de remisage des matériels du service technique,
- 2 - faciliter l'accès aux usagers du Service déchets ménagers (parking) souhaitant acheter des sacs ou changer de bac pour les collectes de déchets.

Les travaux du Pôle Technique Intercommunal ont débuté en 2024 pour une installation et mise en service en 2025.



Pôle Technique Intercommunal avant travaux, de face et de dos,  
Zone d'activités de la Grande Corvée, Avallon



Exemples d'entretien et maintenance de structures

## 02. Entretien des espaces verts

Le service technique assure également les tontes et les tailles des espaces extérieurs du patrimoine intercommunal, soit près de 7,7 hectares au total.

De nombreux sites sont concernés par cette mission :

- 4 crèches : Capucine, Caribou, Galipette, Valentine,
- 1 Accueil de loisirs : 123...Soleil !,
- La piscine intercommunale,
- L'aire de covoiturage,
- Le lac du Croissant : zone de baignade, de stationnement, sentier pédagogique,
- Les abords des 2 déchetteries d'Étaule et de Montillot,
- La déchetterie de Saint-Brancher,
- Les 2 aires : aire permanente d'accueil des gens du voyage et aire de grand passage,
- 3 zones d'activités (zones enherbées autour des entreprises mais aussi l'entretien des bassins d'orage) : la Grande Corvée, Porte d'Avallon et Porte du Morvan.



Travaux « Espaces verts » sur les Zones d'activités « Porte d'Avallon » et « Porte du Morvan »

Lac du Croissant



L'Accueil de loisirs et les crèches

# COMMUNICATION

## Objectifs de la politique

- Renforcer l'image de la collectivité en interne et en externe,
- Favoriser les échanges d'idées, les rencontres, les débats et faciliter le partage de l'information entre les communes et la CCAVM.

Le service communication est chargé de promouvoir les actions menées par la CCAVM. Pour donner de la lisibilité à l'action publique, il élabore une stratégie de communication mettant en œuvre des supports variés. Il gère également la communication interne auprès des élus et des agents communautaires.

### Communication de l'action publique

- Rendre compte des politiques publiques, des décisions des élus et accompagner les projets.
- Informer sur les services publics et sur les droits et prestations.
- Éclairer les enjeux collectifs et chercher à faire évoluer les comportements.

### Communication institutionnelle

- Faire comprendre les institutions, leurs compétences, leur fonctionnement.
- Animer la vie démocratique, les instances de concertation et de débat.
- Assurer l'information interne des agents, contribuer au fonctionnement de l'administration.

### Communication d'intérêt local

- Animer la vie locale, informer sur la vie associative, culturelle, sportive et soutenir les initiatives locales.
- Promouvoir le territoire, contribuer au développement économique et touristique.
- Valoriser l'identité locale.

## 01. La communication institutionnelle

L'objectif est l'identification de la collectivité par l'ensemble des habitants et des partenaires.

### Harmonisation graphique

- La création de la nouvelle identité visuelle et charte graphique intercommunale en 2024 fut une grande avancée pour la visibilité de la collectivité. S'en est suivi son déploiement sur l'ensemble des supports ainsi que la signalétique de la façade du siège de la CCAVM pour identification du bâtiment et création de multiples supports (oriflammes, roll-up...).

- Un travail de refonte du futur site internet de la CCAVM est également un pan important de cette modernisation.



# 02. La communication des services

La chargée de communication a élaboré les supports pour de nouveaux projets ou services (rédaction, mise en page et diffusion) : affiches, flyers, articles web, publications Intramuros, panneaux lumineux, communiqués de presse...

Pour en citer quelques uns:

**Déchets** : campagne communication déchets et biodéchets (mémo tri des déchets, comment bien trier, les bons gestes pour composter).

**Piscine** : campagnes communication stage BNSSA, stage bleu, pool party, halloween party, opération SOS Léna, activités vacances, lancement nouvelle activité (Aquaduo), création nouveau design pour cartes magnétiques d'accès.

**Petite-Enfance - Enfance - Jeunesse** : plaquette programme vacances ados, soirées ados, nouvelle plaquette de présentation du service.

**Service technique** : plan communication sur la rénovation du Pôle Technique Intercommunal.

**Economie** : plan de communication sur l'inventaire des Zones d'Activités Économiques.

**PLUi** : communication sur la concertation préalable.



# Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

9, rue Carnot  
89200 Avallon  
03 86 34 38 06  
[contact@cc-avm.fr](mailto:contact@cc-avm.fr)  
[www.cc-avm.com](http://www.cc-avm.com)